



# ASSURANCE CHÔMAGE : SAISON 10

Depuis près de dix ans, le feuilleton de l'Assurance chômage n'a quasiment connu aucun répit. En avril 2017, les interlocuteurs sociaux avaient pourtant trouvé un accord pour mieux sécuriser les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi les plus précaires et renforcer leur formation dans un objectif de retour rapide à un emploi durable et de qualité, c'est-à-dire le CDI. Peu de temps après, malgré l'entrée en vigueur de la convention issue de l'accord trouvé en avril, le gouvernement nouvellement installé marquait sa volonté de prendre la main sur le régime d'Assurance chômage, remettant ainsi en cause le paritarisme en même temps que les droits des demandeurs d'emploi.

Depuis, chaque année ou presque, les interlocuteurs sociaux sont revenus à la table des négociations, avec un cadrage toujours plus contraint, notamment sur le plan financier, imposé par un gouvernement déterminé à en finir avec le paritarisme et à décider unilatéralement de nouvelles règles d'assurance chômage. À chaque fois, FO parvenait à bousculer le cadre, obtenant le respect de ses lignes rouges et défendant fermement les droits des allocataires.

Systématiquement, les gouvernements successifs ont cherché à réduire les droits des demandeurs d'emploi : durcissement des conditions d'entrée dans l'indemnisation, nouveau mode de calcul bien moins favorable, introduction de la dégressivité pour les salaires les plus élevés. Depuis, le feuilleton se répète : décret, recours initié notamment par FO, victoire, nouveau décret, nouvelle concertation, puis nouvelle législation pour réduire

les droits des demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture de l'emploi. On découvrait la contracyclique.

Fin 2023, la période ouverte par la réforme de 2019 touchait à sa fin. La négociation collective pouvait enfin reprendre ses droits. Le paritarisme plie mais ne rompt pas.

Une nouvelle convention fut signée pour assouplir l'entrée dans l'indemnisation et créer de nouveaux droits pour les saisonniers. Mais nouveau refus du gouvernement d'agréer l'accord, le Premier ministre d'alors proposant une réforme encore plus dure pour les demandeurs d'emploi. Cette réforme ne vit jamais le jour. Abandonnée

à la suite de la dissolution en juin 2024, elle fut remplacée par une nouvelle négociation qui aboutit en novembre. Mais le feuilleton n'était pas pour autant terminé. En juillet 2025, le Premier ministre décidait, malgré l'agrément de l'accord trouvé quelques mois plus tôt, d'une nouvelle lettre de cadrage

pour dégager de nouvelles économies sur le dos des demandeurs d'emploi, en réduisant la durée et le montant de l'indemnisation et en s'attaquant aux ruptures conventionnelles.

Septembre 2025, nouveau recours, mais aussi nouveau gouvernement et nouvel épisode du feuilleton. Saison 10, une nouvelle négociation s'est ouverte il y a quelques semaines sur les contrats courts et les ruptures conventionnelles. Tenace et déterminée, FO a obtenu le retrait de la lettre de cadrage et est une nouvelle fois entrée en négociation pour défendre les droits des demandeurs d'emploi et le paritarisme dans l'Assurance chômage, telle que l'avait conçue André Bergeron lors de la création de l'Unédic en 1958.

## Le paritarisme plie mais ne rompt pas

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)